



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 297

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE  
L'ELABORATION ET LE CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE AD-HOC DE TYPE  
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DANS LE CADRE DE LA REVALORISATION  
ECONOMIQUE DU TERRITOIRE- ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE MARCHÉ**

Considérant qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration et la constitution d'une structure ad-hoc de type Groupement d'Intérêt Public dans le cadre de la revalorisation économique du territoire, pour une durée maximum de 9 mois,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition jugée économiquement le plus avantageuse de la Société EY Consulting (Mandataire ), ayant son siège social à Courbevoie (92400), 1-2 place des Saisons- Paris La Défense 1 en groupement avec le Cabinet Veil Jourde, ayant son siège social à Paris (75008), 171 Boulevard Haussmann, pour un montant de 35 000 € HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, pour une période de 9 mois à compter de la date de notification de marché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la constitution d'une structure ad-hoc de type Groupement d'Intérêt Public dans le cadre de la revalorisation économique du territoire, avec la société EY Consulting (mandataire), ayant son siège social à Courbevoie (92400), 1-2 place des Saisons-Paris La Défense 1 en groupement avec le Cabinet Veil Jourde, ayant son siège social à Paris (75008), 171 Boulevard Haussmann, et de le signer pour un montant de 35 000 € HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, pour une durée maximale de 9 mois à compter de la notification.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..: **2 MAI 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
  
**BOSSART Steve**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - **3 MAI 2023**

Et de la publication le : - **3 MAI 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
  
**BOSSART Steve**